

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIETAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE,
AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN LIEU D'AFFAIRES, AUX COPROPRIETAIRES
INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN LIEU D'AFFAIRES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Marie-Christine Fraser, présidente d'élection :

AUX PROPRIETAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN LIEU D'AFFAIRES qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que les conditions indiquées ci-dessous doivent être remplies pour être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection générale ci-haut mentionnée :

1. être une personne physique, majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse le 1^{er} septembre 2013.
2. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un lieu d'affaires depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2013, et

avoir transmis à la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous la demande d'inscription à la liste électorale municipale au plus tard le 29 septembre 2013.

AUX COPROPRIETAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN LIEU D'AFFAIRES qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un lieu d'affaires, que les conditions indiquées ci-dessous doivent être remplies pour être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection générale ci haut mentionnée :

1. être une personne physique, majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse le 1^{er} septembre 2013.
2. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un lieu d'affaires depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2013, et

avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs le 1^{er} septembre 2013, et

l'avoir transmise à la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 29 septembre 2013.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 29 septembre 2013, mais avant la fin des travaux de la Commission de révision le 23 octobre 2013, est considérée comme une demande de modification à la liste électorale qui sera transmise à la Commission de révision, à moins que le président d'élection en tienne compte avant le dépôt de la liste électorale.

On peut se procurer un formulaire pour la demande d'inscription, de retrait ou la procuration au bureau du président d'élection. Le formulaire dûment complété et signé prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'il n'est pas retiré ou remplacé.

Pour tout renseignement additionnel, communiquez avec le Bureau de la présidente d'élection, 345, boulevard Saint-Luc, Asbestos, Québec, J1T 2W4, numéro de téléphone 819 879-7171, poste 3227.

Donné à Asbestos, Québec, ce 18^e jour du mois de septembre 2013.

Marie-Christine Fraser, présidente d'élection

